



MAIRIE
d'
ABIDOS
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Dalila ABBAS, Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, Emmanuelle PETITBON, MM. Christopher BLANC, Bernard CAZENAVE, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY.

Absents excusés : Mme Ludivine TOULOUZE, M. Bernard SICRE.

Mme Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Caractéristiques de l'article 623 – Publicité, publications, relations publiques

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Monsieur le Maire propose de prendre en charge au compte 623, les dépenses suivantes :

- Bouquets et gerbes à l'occasion de naissances et de décès,
- Fleurs à l'occasion de cérémonies diverses (fêtes du village, fêtes nationales, mariages, PACS, baptêmes républicains, etc...),
- Coupes, médailles ou autres récompenses à l'occasion de diverses manifestations sportives (fêtes, tournois, courses, etc...),
- Vœux de fin d'année (réception et colis de Noël),
- Repas du Conseil Municipal et invités, repas des élections, réceptions nouveaux habitants et nouveaux électeurs,
- Manifestations, fêtes locales et repas grillades, inaugurations et réceptions diverses, réunions (fleurs, boissons, denrées, animations, locations chapiteaux ou podiums, etc...),
- Cadeau au personnel, institutrices et autres personnes en lien avec la Commune (retraite, mutation, etc...) et événements (naissance, mariage, etc...),
- Impression bulletins Municipaux, calendriers, cartes de vœux, cartons d'invitation, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 09
Nombre de suffrages exprimés 09
Votes : Contre 0 Pour 09
Date de convocation : 14 avril 2026
Date d'affichage : 21 avril 2026